

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU COMITE SYNDICAL
DU REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE**

Le Comité syndical du Regroupement Pédagogique de Dancy, le Gault-Saint-Denis, Moriers, Pré-St-Evroult, Pré-St-Martin, s'est réuni le jeudi 24 mars 2011 à 20 heures 00, à la mairie du Gault-St-Denis, sous la présidence de M. François WISSOCQ, Président.

Présents :

M. WISSOCQ François, M. FOUQUÉ Jacques, M. CHARPENTIER Patrick, M. SALLÉ Gilles, Mme PERIER Marie-Stella, M. HY Jean-Louis, Mme CHARPENTIER Virginie, M. NOEL Sébastien, M. CHABOCHE Fabrice, M. LASNE Hervé, Mme ARNOULT Valérie, Mme RAIMBERT Dominique, M. LAMY Joël, M. DENEUX Laurent,

Suppléant(s) : Mme RAIMBERT Dominique (de M. JOUANNON Patrick), M. LAMY Joël (de M. BOUILLY-ARNOULT Ludovic), M. DENEUX Laurent (de M. DEL PESO David),

Excusé(s) : M. JOUANNON Patrick, M. ROULLÉE Alain (pouvoir à M. CHABOCHE Fabrice), M. BOUILLY-ARNOULT Ludovic, M. DEL PESO David,

Secrétaire de séance : Mr Fabrice CHABOCHE

Le Comité Syndical,

- Est informé de l'évolution des effectifs en prévision de la carte scolaire.
A ce jour : 54 maternelles et 98 élémentaires, soit 152 élèves attendus à la rentrée 2011.
- Réaffirme sa volonté de construction de la classe modulaire.
- Sous la Présidence de Madame RAIMBERT,
 - Approuve le compte administratif de la Régie de Transport qui laisse apparaître, après reprise des résultats, un excédent de fonctionnement de 1.54 € et un excédent d'investissement de 49 101.56 € et décide l'affectation du résultat.
 - Approuve le compte administratif du S.I.R.P. qui laisse apparaître, après reprise des résultats, un excédent de fonctionnement de 54 271.88 € et un déficit d'investissement de 24 621.44 € et décide l'affectation du résultat.
 - Approuve les comptes de gestion de la perceptrice en concordance avec les comptes administratifs.
- Vote les budgets 2011 qui s'équilibrent de la façon suivante :
 - Pour la Régie de Transport, à 92 339.00 € en section de fonctionnement et à 61 626.00 € en section d'investissement.
 - Pour le S.I.R.P., à 291 922.00 € en section de fonctionnement et à 130 722.00 € en section d'investissement.
- Vote la participation des communes en conformité avec le règlement du S.I.R.P., à 211 222.00 € répartis comme suit :
 - Dancy : 23 967.31 €
 - Le Gault St Denis : 102 588.05 €
 - Moriers : 25 313.99 €
 - Pré St Evroult : 36 169.83 €
 - Pré St Martin : 23 182.82 €
- Autorise le Président à lancer la procédure d'Appel d'Offres pour le marché de la restauration scolaire. Revoit le cahier des charges qui sera effectif suite à la réunion de la commission cantine.

Le Président,
François WISSOCQ.